



Travaux signé par un seul membre du conseil syndical

Par **LEFUSCO**, le **31/03/2013** à **10:52**

Bonjour,

Je viens d'apprendre qu'un Membre du Conseil Syndical dont je fais partie viens de signer des travaux de remplacement de serrure d'accès aux caves sans consulter les autres membres ni le syndic!

Il a signé le devis en son nom et a déjà fait effectuer les travaux!

Le soucis c'est qu'il s'est fait avoir, 1200 euros la serrure!!

Sa signature a t'elle valeur d'accord malgré aucune consultation des autre membres?

Je suis un peu énervé et je ne sais pas trop quoi faire en attendant d'appeler le syndic mardi!

Merci

Par **HOODIA**, le **31/03/2013** à **12:40**

IL peut agir en cas d'urgence dans la mesure ou il ne peut prendre contact avec les autres membres du CS ou bien certain du syndic le Weeck end.

Ici ,il s'agit sauf erreur de la serrure qui permet l'accès à des caves privatives qui possèdent des serrures ?

Le caractère urgent d'aller à sa cave qui nécessiterait de forcer la serrure le Weeck end en faisant intervenir l'homme de l'art pourrait déjà etre l'objet d'interrogations !

Nous avons vu un locataire agir pour un refoulement dans un immeuble et etre dans l'obligation de régler une facture de 2000 euros pour un travail mal fait ,et de rembourser la locataire qui avait payé au "pied du camion" .: c'est de l'arnaque !

La façon de faire de l'entreprise est une arnaque déguisée par une signature qui autorise les travaux

Par **HOODIA**, le **31/03/2013** à **16:52**

En pratique le syndic qui ne peut etre joignable pendant le weeck end devrait rembourser immédiatement ,sauf que dans votre cas il n'est pas certain que ce problème soit

effectivement le week end?

Le fait d'être pdt ou membre du cs ne donne pas le droit sauf caractère d'urgence de faire des travaux.